

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 584

Artikel: Avant la votation fédérale du 9 mars 1941

Autor: M.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER..... » 8.—
Le numéro..... » 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Mieux vaut l'échec d'une
cause qui triomphera un jour
que le succès d'une cause qui
sera défaite un jour.

Cité par M^{me} DREYFUS-BARNEY
au Congrès américain du Centenaire.
(Voir p. 6)

Avant la votation fédérale du 9 mars 1941

Lisant dans les journaux que le Conseil Fédéral avait fixé au 9 mars prochain la votation populaire sur l'Initiative Reval, certaines femmes — et certains hommes aussi ! — se sont demandé qui pouvait bien être ce Monsieur Reval (*sic* ?) assez important pour mettre en mouvement toute la lourde machine électorale fédérale ?... D'autres ont vaguement pensé qu'il s'agissait d'une affaire en relation quelconque avec la délicieuse cité esthonienne, qui, maintenant, hélas ! sous domination étrangère, a repris le nom sous lequel elle figurait dans les atlas de notre jeunesse. Et beaucoup, le plus grand nombre, ne se sont rien demandé et n'ont rien pensé du tout. Indifférence sur toute la ligne.

Et pourtant, certes, cette Initiative Reval est d'une haute importance pour toute notre vie économique comme pour notre santé publique, et à ce double titre elle doit intéresser et préoccuper très vivement tous les groupements féminins soucieux de leurs responsabilités civiques et sociales. Plusieurs hommes de science et d'action, et non des moindres, ne nous ont-ils pas dit d'ailleurs qu'ils seraient bien plus certains des résultats de cette votation si les femmes étaient électrices ? Noblesse oblige ; et c'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il soit prématuré pour notre journal de venir, six semaines avant cette votation, fournir à nos lectrices quelques précisions. Nous les empruntons à une excellente feuille d'orientation éditée par le Cartel Romand d'Hygiène sociale et morale (Grand-Pont, 2, Lausanne) auprès duquel on pourra s'en procurer des exemplaires, comme de ses autres publications de propagande, au cours des semaines qui vont venir.

Qu'est-ce que la Reval ?

Cette abréviation désigne l'Initiative partie de quelques cercles de la Suisse centrale tendant à REVISER la législation fédérale sur l'Alcool, issue du vote du 6 avril 1930. Cette initiative vise d'ailleurs plus à révolutionner qu'à reviser notre régime des alcools, lorsqu'elle demande d'en revenir au régime d'avant 1930, soit à la pleine liberté de distiller sans contrôle et sans impôt. Elle exige en outre que l'alcool industriel, dont notre industrie emploie actuellement 500 wagons, soit uniquement fabriqué avec des fruits indigènes et leurs déchets, ce qui représenterait le sacrifice pour transformation en alcool d'au moins 12.000 wagons de fruits chaque année.

Qu'est-ce que le régime des alcools de 1930 a voulu instaurer ?

1. Rénchérir le schnaps qui était à vil prix, afin d'en diminuer la consommation dans l'intérêt de la santé publique.
2. Réduire la production des fruits à cidre invendables, et accroître celle des fruits de table et de ménage.
3. Supprimer le gaspillage résultant de la distillation des bons fruits.
4. Utiliser les bénéfices de la vente de l'alcool pour financer les œuvres sociales de la Confédération et des cantons, et encourager la modernisation de l'arboriculture.

Qu'est-ce que le régime des alcools de 1930 a réalisé ?

1. Le relèvement du prix des eaux de vie de fruit, ce qui fait diminuer environ de moitié la consommation. Cependant notre consommation de schnaps est encore 8 à 9 fois plus forte proportionnellement que celle de la Finlande. Ce n'est donc pas le moment d'enrayer cet assainissement, dont on commence à voir les heureux effets (diminution des cas de *delerium tremens*, par exemple).
2. Grâce à l'aide de la Régie, des milliers de mauvais poiriers ont été coupés, des centaines de vergers ont été reconstitués.
3. Les fruits ne sont plus distillés, même lorsqu'il y a forte récolte. Les excédents sont utilisés pour le ravitaillement des régions de montagne et des centres urbains sous forme de fruits de garde, de fruits séchés, de cidre doux, de concentrés de fruits, de fourrage, etc. L'agriculture y a gagné et l'économie nationale aussi.
4. Les promesses imprudemment faites avant la votation de 1930 au sujet de la garantie des prix ont provoqué au début une surproduction des eaux de vie que la Confédération devait obligatoirement prendre à sa charge. Ce système ruineux, contraire à l'esprit de la loi, prit fin dès que les prix furent ajustés. Depuis lors les bénéfices ont succédé aux déficits, (le dernier exercice a laissé un bon de plus d'un million) et dès 1942, si le régime établi en 1930 n'est pas renversé par la Reval, la Confédération et les cantons disposeront de ressources précieuses pour leurs œuvres sociales, notamment pour l'assurance-vieillesse.

Conclusions.

Le régime instauré en 1930 a créé une situation saine, claire, favorable pour tous.
La Reval détruirait cet édifice et replongerait notre pays dans le désarroi en ce qui concerne l'utilisation des fruits et de l'alcool.
Le régime actuel s'est révélé bon et juste à l'usage. Il peut être encore amélioré, mais il serait fou de le renverser, tout particulièrement en ces temps de restrictions alimentaires, où il est plus que jamais nécessaire de détourner tous les fruits comestibles

dans l'antiquité, elle s'est attachée, dès son premier chapitre, à nous dépeindre la condition sociale de la femme dans les sociétés antiques à régime patriarcal. Avouons tout de suite notre regret que cette tâche d'historienne l'ait trop vite lassée, et qu'elle n'ait pas évoqué la période contemporaine avec autant de détails que le Livre des Proverbes ou l'Ischomaque de Xénophon ; car si elle nous donne plus loin un excellent résumé à vol d'oiseau du développement de l'émancipation de la femme au XIX^e et au début du XX^e siècle, nous aurions voulu la voir s'attacher davantage à scruter le visage de cette époque, capitale pour l'essor de notre mouvement. Sans doute M^{lle} Huguenin est-elle psychologue et éducatrice plus encore qu'historienne ; sans doute aussi sa vie consacrée surtout à des activités pédagogiques, telle que nous la décrit plus loin M^{lle} Evard, ne lui a-t-elle guère donné l'occasion d'entrer en contact avec ces puissants courants d'opinions, dont nos militantes ont toutes subi la bienfaisante influence, et qu'il est indispensable de connaître dans le détail si l'on veut dépendre en connaissance de cause la nature du féminisme actuel ; pour n'en prendre que cet exemple, cette « Internationale féministe », comme on pourrait l'appeler à juste titre, cette Société des Nations avant la lettre, ces relations inspirées par un même idéal entre femmes de tous les continents, et bien plus étroites et bien plus vivantes que celles de n'importe quel groupement masculin... M^{lle} Huguenin n'en mentionne rien ! passant de la sorte complètement sous silence tout l'effort admirable ac-

NOS FEMMES ARTISTES

Dora HAUTH :

Études de têtes d'enfants



Cliché Pro Juventute

bles de l'alambic pour les réserver à l'alimentation du pays.

Ajoutons qu'un grand Comité d'action contre la Reval s'est constitué le 16 janvier à Berne, sous la présidence de M. Seiler, conseiller national bernois ; et que des Comités d'action sont en voie de création dans les cantons. Des films de propagande, des affiches et des publications vont être mis à la disposition de ces derniers ; mais là comme ailleurs, l'influence de l'opinion publique peut être considérable, et c'est pourquoi nous engageons dès aujourd'hui toutes nos lectrices qu'elles soient suffragistes, travailleuses sociales, hygiénistes ou consommatrices, à collaborer à la campagne contre la Reval, soit par l'organisation de causeries dans les sociétés ou les groupements dont elles font partie, soit par la diffusion des renseignements ci-dessus, soit par la propagande individuelle. Si nous votions... mais nous ne votons pas ! hélas !

M. F.

Un contrat collectif pour le service domestique à Zoug

A leur tour, et après bien d'autres cantons, les organisations féminines s'intéressant au service ménager du canton de Zoug ont adopté pour le personnel de maison un contrat collectif qui répond à un pressant besoin.

Ce contrat, qui est reconnu par les employeuses comme par les employées, fixe de façon très claire des normes pour les vacances, les salaires, la réparation des dommages, l'assistance en cas de maladie, les polices d'assurance, la durée du travail et des loisirs. Une Commission composée de personnes privées a été instituée pour régler les différends qui pourraient surgir quant à l'application de ce contrat.



Les femmes et les livres

Mission de la Femme

Il y a longtemps que la cause féministe n'avait inspiré une étude d'ensemble de la valeur de celle que nous apporte aujourd'hui M^{lle} Elisabeth Huguenin, et pour laquelle notre premier devoir est de lui exprimer toute notre reconnaissance. Depuis longtemps, en effet, et après les publications de base, devenues classiques, nous n'avions eu le plaisir de lire sur notre mouvement un ouvrage scientifique de langue française aussi fouillé et réfléchi — et qu'il serait bien utile de mettre dans les mains de tous ceux qui persistent à s'imaginer que le féminisme n'est que l'expression passagère d'une agitation vaniteuse, sans vouloir constater que, comme toute doctrine sociologique, il a participé inévitablement à l'évolution des civilisations.

C'est ce que M^{lle} Huguenin a certainement voulu démontrer, puisque, remontant très loin

¹ Par Elisabeth HUGUENIN, 1 vol. éditions de La Baconnière, Neuchâtel.

compli ainsi par les femmes pour la cause de la coopération internationale, et par conséquent de la paix ! Faut-il voir là un témoignage du même état d'esprit qui, dans un précédent ouvrage consacré aux tribunaux d'enfants, lui avait fait laisser de côté l'œuvre si importante dans ce domaine spécial de la S. d. N. ? — œuvre dont les conclusions basées sur une documentation de premier ordre subsistent intactes, indépendamment de toute faille dans l'ordre politique.

Ces lacunes, voulues ou non — et nous ne les relevons ici que dans un esprit d'amicale critique, et seulement parce que nous voudrions complète une œuvre qui touche à notre mouvement — cet éloignement, méthodique ou inconscient, de toute la vie palpitante et multiple qui accompagne l'effort féminin : il résulte de là pour cet ouvrage un caractère trop livresque, trop exclusivement inspiré par d'abondantes lectures psychologiques, philosophiques ou pédagogiques, souvent de date un peu ancienne, et généralement de source surtout germanique. Et ceci nuit forcément à l'objectivité scientifique, qu'il cherche en vain à atteindre, parce qu'il lui manque souvent tout un aspect du problème. Hélas ! nous tenons tout de même à dire que ces défauts sont surtout sensibles dans certains chapitres, alors que dans d'autres les qualités pédagogiques et psychologiques de M^{lle} Huguenin peuvent se donner libre carrière. Voyez par exemple son excellente analyse de l'œuvre de Math. Varting sur la psychologie des sexes — que le Mouvement signala naguère à ses lectrices — ou de la fameuse *Ame de la Femme* de

M^{me} Gina Lombroso, qui souleva en son temps de si nombreuses protestations, et que M^{lle} Huguenin caractérise très justement comme une évocation du type maintenant disparu « de la femme des classes moyennes d'avant 1914, produit de la domination masculine, de la sécurité matérielle et de l'absence de toute inquiétude spirituelle ». Voyez surtout les chapitres consacrés à l'éducation de la femme au XIX^e siècle, au problème actuel de l'éducation des jeunes filles, à l'utilité sociale de l'instinct maternel, telle que la demandait M^{me} Pieczynska, que, après d'autres auteurs, M^{lle} Huguenin cite largement et résume intelligemment.

En revanche, nous ne sommes pas toujours d'accord avec elle quand, posant les termes du dilemme « profession ou maternité », elle aborde le problème brûlant et toujours actuel du travail professionnel de la femme mariée, en déclarant que « la double profession est une impossibilité ». On sait le principe toujours défendu dans ce journal à cet égard, d'après lequel il n'y a nullement opposition entre les deux termes, mais qui veut que le choix de l'un ou de l'autre ou de tous les deux soit laissé à la seule intéressée, selon ses conditions familiales, son état de santé, son don d'organiser sa vie, ses capacités professionnelles, et enfin et surtout sa vocation au sens le plus élevé de ce mot. Ce que d'ailleurs M^{lle} Huguenin, contredisant quelque peu ce qu'elle vient d'écrire à la page précédente ! caractérise fort bien en disant « qu'il n'y a pas de solution toute faite et valable pour toutes les femmes ». Au fond, et si nous la compre-